



**Rés # 21-12-04      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT N° 268 IMPOSANT LES TAXES POUR 2022**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 268, relatif aux taux de taxes pour l'année 2022.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 21-12-05      CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront habituellement les lundis, à l'exception des lundis fériés, et qui débiteront à 19 h 00 :

- |                       |                                 |
|-----------------------|---------------------------------|
| • lundi le 10 janvier | • lundi le 4 juillet            |
| • lundi le 7 février  | • lundi le 1 <sup>er</sup> août |
| • lundi le 7 mars     | • mardi le 6 septembre          |
| • lundi le 4 avril    | • lundi le 3 octobre            |
| • lundi le 2 mai      | • lundi le 7 novembre           |
| • lundi le 6 juin     | • lundi le 5 décembre           |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rés # 21-12-06      PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME "EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022"**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Emplois d'été Canada 2022".

Madame Christine Dufour, secrétaire, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**NOTE                      DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil municipal ont déposé à la directrice générale leur *déclaration des intérêts pécuniaires* dans le délai prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), sanctionnée le 23 juin 1987 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988.



**Rés # 21-12-11 PLACE MODESTO-ZADRA**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de créer une réserve de 5 500 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement à la Place Modesto-Zadra (PMZ) ; les fonds provenant d'une partie des revenus de la vente de la borne électrique à Hydro-Québec.

**Rés # 21-12-12 ANNULATION DE CRÉANCES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'annulation de la facture et compte client suivant :

- Matricule 5101 53 6819 au montant de 125,37 \$.

**NOTE RESPONSABILITÉ DE DOSSIERS AUX ÉLUS (ES)**

Monsieur le Maire procède à l'attribution de la responsabilité de certains dossiers aux élus, soit :

Responsabilités :

- Administration municipale : M. Claude Poulin
- Le camping municipal : M. Claude Poulin
- Les travaux publics : M. Gilles Harvey
- Le service incendie : Mme Martine Tremblay
- Les loisirs & sports : M. Dany Tremblay
- La bibliothèque et la culture : Mme Joannie Bouchard
- Tourisme et développement : M. Mike Kowalew

**Rés # 21-12-13 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « L'OH DE CHARLEVOIX-EST »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Diane Dufour à titre de représentante sur le conseil d'administration de « L'OH de Charlevoix-Est ».

**Rés # 21-12-14 LISTE DE NOS PRIORITÉS 2022 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer au directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, la liste de nos demandes et des priorités d'intervention et de nos activités 2022, ci-après :

**PRIORITÉS :**

- la piste de motoneiges;

- la surveillance du bâtiment « toilettes du Village relais », au 498 rue Saint-Laurent ;
- la présence des « VTT » sur le terrain de jeux de l'école primaire ;
  
- l'application de la nouvelle réglementation sur les « VTT » ;
- la vitesse des véhicules lourds, surtout aux entrées donnant accès au noyau villageois, tant sur la Route 170 que sur la Route 138 ;
- l'interdiction de camper sur les quais de Saint-Siméon, Baie-des-Rochers et Port-au-Persil, ainsi qu'aux haltes routières de la rivière Noire et des Bouleaux ;
- le stationnement de nuit, pendant la période hivernale, dans le noyau villageois ;
- le stationnement à l'arrière de l'Hôtel de ville, sauf pour les employés ;
- la circulation des vélos à l'arrière de l'Hôtel de ville ;
- l'utilisation excessive du frein moteur dans le secteur villageois.

#### **ACTIVITÉS :**

- la Fête Nationale du Québec, le 24 juin 2022.  
Lieu : À déterminer.
- Au Coeur des Arts de Saint-Siméon, début août 2022.  
Lieu : Place Modesto-Zadra
- le camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans, de la fin juin à la mi-août 2022.  
Lieu : CCRMT.

#### **Rés # 21-12-15 ORGANISATION DU SAUVETAGE D'URGENCE HORS ROUTE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : ACCEPTATION DU SCÉNARIO FINAL ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2021-11-27 du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est relative au scénario final retenu pour l'organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé sur le territoire municipalisé et en territoires non organisés (TNO) ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité adhère au choix retenu par le conseil des maires ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière sera déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par la MRC de Charlevoix-Est au nom des municipalités et des territoires non organisés (TNO) de son territoire pour l'achat d'équipements et de formation ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Martine Tremblay et résolu unanimement ce qui suit :

- o De s'engager à participer au projet d'organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé et à assumer une partie des coûts ;
- o D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du MAMH ;
- o De nommer la MRC de Charlevoix-Est comme organisme responsable du projet auprès du MAMH dans le cadre de la demande d'aide financière.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 21-12-16      DÉLÉGUER UN MEMBRE DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Martine Tremblay pour siéger sur le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Charlevoix-Est, en remplacement de monsieur Réjean Hébert.

**Rés # 21-12-17      ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 266 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 787 100 \$, POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET D'ACCOTEMENTS AINSI QUE LE REMPLACEMENT DE DEUX (2) PONCEAUX DANS LA RUE DE LA CHAPELLE ET DANS LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 266, décrétant un emprunt d'un montant de 1 787 100 \$, relativement à la réfection de la chaussée et d'accotements ainsi que le remplacement de deux (2) ponceaux dans la rue de la Chapelle et dans le chemin de Port-au-Persil.

**Rés # 21-12-18      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-06**

ATTENDU                    les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 2 décembre 2021 ;

POUR CE MOTIF,        sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure sur la propriété du matricule 5101 53 8082, le lot 5 728 794, aux fins de réputer conforme un terrain ayant une profondeur moyenne de 17,04 mètres, alors que l'article 4.2 du règlement de lotissement numéro 197, de la Municipalité de Saint-Siméon, stipule que celle-ci doit être de 22,0 mètres.

Advenant qu'une demande de permis de construction soit produite sur le susdit lot, celle-ci devra être soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour recommandation.

**Rés # 21-12-19      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-07**

ATTENDU                    les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 2 décembre 2021 ;

POUR CE MOTIF,        sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 710 rue Saint-Laurent (matricule 5099 73 5247, le lot 5 728 506), aux fins de réputer conforme un garage dépassant d'environ 0,30 mètre la hauteur de la résidence, alors que l'article 6.2.4-6° du règlement de zonage numéro 196,

de la Municipalité de Saint-Siméon, stipule que la hauteur d'un garage ne peut pas excéder la hauteur du bâtiment principal.

**Rés # 21-12-20      PARC NATIONAL DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que le projet de « Parc national de la Côte-de-Charlevoix est situé en majeure partie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon ;

CONSIDÉRANT que le Parc municipal de Baie-des-Rochers a été créé il y a au moins une quarantaine d'années ;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux (2) groupes de citoyens plus touchés par ce projet, soit les propriétaires de chalets de villégiature, dont le terrain est sous bail du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui ont peur de perdre leur droit et les citoyens de la vallée de Baie-des-Rochers qui craignent d'être expropriés ;

CONSIDÉRANT qu'il circule beaucoup de « désinformation » relativement à la création dudit parc ;

CONSIDÉRANT que le Premier ministre François Legault a annoncé, le 29 novembre dernier, que le Parc de la Côte-de-Charlevoix est l'un « *des plus beaux projets que la SEPAQ a dans ses cartons* » ;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande à la Sépaq de tenir une séance d'information sur ce projet de parc auprès de nos citoyens.

**Rés # 21-12-21      EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2021-2022**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- M. Yan Tremblay soit embauché comme responsable de la patinoire et surveillant de l'arcade, sur semaine, pendant l'hiver 2021-2022, à raison de quarante (40) heures / semaine ;
- M. Luc Harvey est embauché pour la surveillance de l'arcade les samedis et dimanches, à raison de quatre heure trente (4h30). Ce dernier aidera aussi M. Tremblay pour l'entretien de la patinoire au besoin et sera rémunéré pour les heures travaillées.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2019-2024*".

**Rés # 21-12-22      APPUI À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR RECEVOIR UN SOUTIEN FINANCIER AU VOLET 2 – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT** que le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde ;

**CONSIDÉRANT** que selon Statistique Canada (2016), la population de la MRC de Charlevoix-Est s'élève à 15 509 habitants et que les personnes âgées de 55 ans et plus forment une proportion importante de la population totale, soit 45% ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Charlevoix-Est a amorcé en 2019 le renouvellement de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) qui a été soutenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux ;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche a permis aux municipalités de la MRC de Charlevoix-Est d'élaborer et d'adopter des politiques et des plans d'action spécifiques à leurs réalités;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités ont créé des comités de pilotage permettant de travailler sur le plan d'action MADA de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal et la MRC ont adopté les plans d'action et la politique MADA ;

**CONSIDÉRANT** que les retombées positives du volet deux du programme de soutien MADA se soient avérées positives pour la mise en œuvre de certaines actions des municipalités et des MRC au Québec et que la présence d'un coordonnateur MADA permet de faciliter l'obtention de financement ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de déposer une demande au volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA qui permet de se joindre à la démarche collective de la MRC de Charlevoix-Est qui est de déposer une demande au ministère pour se doter d'une ressource à quelques jours par semaine dont le mandat sera de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA et d'accompagner les comités de mise en œuvre des actions, d'appuyer les responsables administratifs de la MRC et des municipalités participantes dans leurs démarches auprès des instances gouvernementales afin de mettre en œuvre les plans d'action MADA, d'établir des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'atteinte d'objectifs afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA et de concerter et mobiliser le milieu ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Michel Kowalew et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Siméon mandate la MRC à déposer une demande au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du volet deux ;

Il est également résolu que le conseil municipal mandate monsieur Dany Tremblay à titre de représentant du comité MADA de la MRC de Charlevoix-Est pour assurer le suivi au comité de pilotage de la mise en œuvre du plan d'action MADA et que le conseil municipal assure un suivi au plan d'action MADA.

**Rés # 21-12-23**

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PNHA**



Sur proposition de madame Joannie Bouchard , il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les Aînés* (PNHA), aux fins de procéder à l'embauche d'une ressource pour archiver certain documents et dossier du patrimoine de notre Municipalité.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est, par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 21-12-24            EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE EN LOISIRS ET  
CONCIERGERIE**

ATTENDU QUE            l'employé N° 17 s'est vu accorder un congé sans solde d'une période de six (6) mois, soit du 5 novembre 2021 au 6 mai 2022 ;

ATTENDU QU'IL            y a lieu de procéder à l'embauche d'une autre ressource pour couvrir cette période ;

ATTENDU QU'UN            concours d'emploi fut lancé pour combler le poste par intérim ;

EN  
CONSÉQUENCE,            sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Jessie Aupin comme « coordonnatrice aux loisirs et conciergerie (par intérim) » pour la période couvrant les mois de décembre 2021 au mois de mai 2022 à temps complet (6 mois).

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2019-2024*".

**Rés # 21-12-25            RENOUELEMENT DE LA LICENCE DE BINGO**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Christine Dufour, secrétaire et responsable des loisirs, à procéder à une demande de renouvellement de la licence de "bingo" auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec pour les trois prochaines années (2022 à 2025). Les lieux où se dérouleront cette activité seront en alternance, soit au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay ou au camping municipal.

**Rés # 21-12-26            PROGRAMME HÉRITAGE FAUNE DU MFFP**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme Héritage Faune » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour l'activité de la pêche blanche, qui se déroulera les 19 et 26 février 2022, ainsi que les 4 et 5 mars 2022.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 21-12-27          DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA « SADC »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Charlevoix / Côte-de-Beaupré / Île d'Orléans, dans le cadre du « Fond régional en infrastructures de loisirs (FRIL) », pour l'achat ou la confection « d'estrades » pour la surface multifonctionnelle.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 21-12-28          DONS & COTISATIONS**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

-	APBVQ, cotisation 2022	996,00 \$
-	Fondation Carmel Roy, Fête de Noël	discrétionnaire
-	Comité des pompiers de Saint-Siméon	1 000,00 \$

**Rés # 21-12-29          FORMATION D'UNE ÉLUE À L'UMQ**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'autorisation à madame Martine Tremblay de suivre la formation de l'Union des Municipalités du Québec, soit « adopter la posture juste au cœur des relations publiques, au coût de 300 \$ (plus taxes).

**Rés # 21-12-30          DEMANDE D'ÉCLAIRAGE DE RUE BROUILLARD**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers, que suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de ne pas installer de luminaire sur la rue Brouillard.

**Rés # 21-12-31          DEMANDE D'ÉCLAIRAGE DE RUE PRINCIPALE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers, que suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'installer un luminaire près de l'entrée du 847 rue Principale.

**Rés # 21-12-32      PRIX DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES ÂÎNÉS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de madame Diane Dufour dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques en vue de recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés.

**NOTE                      PRIX SÉBASTIEN THIBEAULT**

Le conseil municipal tient à féliciter monsieur Dany Tremblay récipiendaire du « Prix Sébastien Thibeault » soulignant l'excellence du bénévolat sur le plan des activités sportives. Ce prix était accompagné d'une bourse de 1 000 \$ que M. Tremblay a remis à la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS), pour soutenir le sport chez les jeunes de notre municipalité.

**CORRESPONDANCE :**

- **MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**
  - o Renouvellement de l'entente en urbanisme, avec modification du nombre d'heures haussée.
- **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISES DES MUNICIPALITÉS**
  - o Adoption d'un nouveau Code d'éthique et de déontologie pour les élus.
- **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**
  - o Formation obligatoire en éthique pour tous les élus.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 06 et prend fin à 20 h 22.

**Rés # 21-12-33      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 22.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale